

CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

CONCLUSION DU CONTRAT

La réservation sera définitive lorsque le locataire aura fait parvenir au propriétaire un exemplaire signé du présent contrat accompagné d'un acompte de 25 % du montant total de la location.

Le solde sera à régler à votre arrivée. La taxe de séjour (1€/nuit/pers.) et les frais de chauffage (si besoin) seront à régler à votre départ.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales (sauf accord écrit du propriétaire).

La location prend effet dès l'encaissement des arrhes.

DEPOT DE GARANTIE / CAUTION

Un chèque de caution (300 € non encaissé) sera demandé à l'arrivée dans les lieux.

Il sera restitué à votre départ à la condition que le gîte soit rendu propre, ménage et vaisselle faite.

Dans le cas contraire, un montant de 50 € sera déduit de la caution. En cas de dégradations, la retenue sera proportionnelle aux dégâts.

ARRIVEE / DEPART

Les locations se font du samedi 15 heures au samedi suivant 10 heures, sauf accord du propriétaire.

Le locataire doit se présenter au jour et à l'heure mentionné sur le présent contrat.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

A son arrivée, le locataire doit donner le solde de location et le chèque de caution demandé.

Le départ doit avoir lieu au jour et à l'heure mentionnés dans le présent contrat.

Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le locataire s'engage à rendre l'appartement propre et le ménage fait. Le montant des éventuels frais de nettoyage en fin de location pourra être retenu sur le dépôt de garantie.

PRIX

Le prix de la location comprend la location proprement dite, la fourniture des oreillers et couettes, eau, électricité . Ainsi que l'accès à la piscine.

La taxe de séjour (1€/nuit/pers.) et les frais de chauffage (si besoin) sont en supplément.

CAPACITE

Le nombre de personnes occupant l'appartement ne doit pas dépasser quatre personnes pour le petit gîte et 6 personnes pour le grand gîte.

ETAT DES LIEUX

Il appartient au locataire de vérifier si les lieux, le mobilier et les équipements sont conformes à la fiche descriptive et en état de marche. Le locataire doit signaler au propriétaire le plus rapidement possible et en tout état de cause dans les 24h suivant son arrivée, tout manquement, dysfonctionnement, non-conformité à la fiche descriptive de l'appartement.

UTILISATION DES LIEUX

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage.

Il respectera la propreté des lieux intérieurs et extérieurs, n'utilisera pas les lits sans draps ou taies.

ASSURANCE

Le propriétaire déclare être assuré pour son bien et sa responsabilité civile auprès de :
Crédit agricole – 84200 Carpentras

Le locataire doit être également assuré en responsabilité civile.

Tout vol dans la période de location est à la charge du locataire.

ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée; dans ce cas, les arrhes restent acquises au propriétaire.

Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat : passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire : le présent contrat est considéré comme résilié, les arrhes restent acquises au propriétaire qui peut disposer de son appartement.

En cas d'annulation de la location par le propriétaire : ce dernier reversera au locataire le double du montant des arrhes qu'il a perçues.

RESILIATION

Toute infraction à une clause de ce contrat sera susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire et le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.